



# ANNEXE SPECIFIQUE HALTEROPHILIE

7 rue Roland Martin  
Bât. B - 1<sup>er</sup> étage  
94500 Champigny sur Marne

Tél. : 01 55 09 14 25  
Fax : 01 55 09 14 29  
Courriel : [contact@ffhmfac.fr](mailto:contact@ffhmfac.fr)

[www.ffhmfac.fr](http://www.ffhmfac.fr)



## **1 – AIRE DE COMPETITION**

L'aire de compétition doit satisfaire à la réglementation technique I.W.F.

### **1.1 - Le plateau**

#### **1.1.1 - Configuration**

Le plateau doit être carré et mesurer quatre (4) mètres de côté. Lorsque le plancher sur lequel le plateau est installé est d'une couleur semblable ou identique, la bordure extérieure du plateau doit être recouverte d'une bande de couleur différente d'au moins 150mm de largeur.

Le plateau peut être construit de bois, de plastique ou de tout autre matériau solide.

Il peut être recouvert, d'un revêtement antidérapant.

La hauteur du plateau ne doit pas dépasser 150mm. Il serait souhaitable qu'il soit surélevé.

#### **1.1.2 - Conditions locales**

Si les installations sportives ne disposent pas de tribunes au minimum de 4 niveaux, la mise en place d'une estrade sera exigée.

Elle devra présenter toutes les garanties de sécurité :

- Surface dite de sécurité : minimum 64m<sup>2</sup>
- Hauteur maximum de 0,80m
- Résistance: 150kg au cm<sup>2</sup>
- Accès pour les athlètes : Escalier solidement fixé à l'édifice composé de 3 marches (largeur 1m, Hauteur 0,20m par marche)

### **1.2 - La salle de compétition**

Elle devra avoir une superficie minimum de 400m<sup>2</sup>, et avoir une capacité de 200 places pour les spectateurs avec une accessibilité qui en aucun cas doit troubler le bon déroulement de la compétition.

#### **1.2.1 - Le secrétariat**

Emplacement de 5m linéaire situé au même niveau que le plateau.

#### **1.2.2 - Les arbitres**

Trois (3) emplacements de 0,80m linéaires placés suivant le règlement I.W.F en vigueur.

#### **1.2.3 - Le Jury**

Emplacement de 4 m linéaires permettant de juger tant les arbitres que les athlètes.

#### **1.2.4 - Le système d'arbitrage électronique**

- Un boîtier de contrôle pour les 3 arbitres
- Un appareil répéteur, chrono
- Un appareil appelé « lampes de décision » indiquant non seulement le nom et la catégorie du compétiteur mais aussi la décision des arbitres.

En cas de défaillance du système ou d'une modification de l'arbitrage, les arbitres doivent avoir à disposition un jeu de plaquettes ou petits drapeaux de couleur blanche et de couleur rouge.

### **1.3 - La salle d'échauffement**

Elle doit être attenante et communicante avec la salle de compétition.  
Permettre l'évolution de 18 compétiteurs et dans les meilleures conditions possibles.

#### **1.3.1 - Equipement**

Mise en place d'un système de liaison en adéquation avec le speaker.  
Tableau d'affichage avec toutes les données d'une feuille de match permettant aux compétiteurs de suivre le match.  
Système vidéo permettant de visualiser la compétition.

#### **1.3.2 - Autres**

L'organisateur doit veiller à ce que les compétiteurs puissent disposer :

- de bouteilles d'eau.
- de magnésie

## **3 – ACCUEIL ; HEBERGEMENT ; SALLES DE REUNIONS ; AUTRES COMMODITES**

### **3.1 - Accueil**

Un bureau d'accueil des clubs participants est installé sur le site de la compétition, 12 heures avant le début de la compétition et reste ouvert en permanence.

Il doit pouvoir communiquer directement ou indirectement toute information demandée par un participant.

Ce bureau est doté d'un téléphone et d'un fax dont les numéros sont au préalable communiqués à la F.F.H.M.F.A.C. pour figurer sur l'avant- programme et le programme.

### **3.2 - Hébergement et restauration des compétiteurs et accompagnateurs**

Le comité d'organisation doit rechercher et faire connaître les possibilités d'hébergement et de restauration à des prix abordables dans les hôtels et/ou établissements susceptibles de recevoir les athlètes et dirigeants.

De plus une restauration rapide à des prix inférieurs au secteur marchand devra être proposée.

### **3.3 - Réunion**

Une salle de réunion doit être prévue.(Arbitrages, commissions divers, colloques...)  
Elle présente toute sécurité et confort pour la présence d'environ 50 personnes.

### **3.4 - Vestiaires ; Sanitaires**

L'organisateur doit veiller au passage contrôlé des compétiteurs et compétitrices.

### **3.5 – Sauna**

Le sauna doit être prêt à l'utilisation 1 heure avant le début des pesées.

L'organisateur s'engage à mettre des navettes à disposition et en nombre suffisant pour le transport des athlètes dans le cas où le sauna ne se trouverait pas sur le lieu de la compétition

## **4 – LA PESEE**

La pesée officielle de chaque catégorie de poids dure une heure (1) et a lieu deux heures (2) avant le début de la compétition.

La pesée officielle doit s'effectuer dans une pièce spécialement aménagée à cette fin.

Pour chaque pesée, on doit y trouver :

- La balance officielle par dérogation à la réglementation en vigueur, nous acceptons une balance avec une précision de 50 grammes minimum.
- Une table et des chaises pour le secrétariat
- Les formulaires nécessaires pour la pesée, crayons etc...

#### **4.1 –Balance**

La balance devra avoir été testée moins de 6 mois avant la date de compétition par l'organisme des poids et mesures, un certificat de conformité devra attester de ce contrôle et présenté au délégué fédéral.

## **5 – LES ANIMATIONS ET LA COMMUNICATION**

### **5.1 - Programme**

Il peut être mis en vente auprès des spectateurs.

Ce programme mentionne la composition du comité d'organisation

- L'Edito du Président et du Directeur Technique National de la F.F.H.M.F.A.C.
- Les horaires des plateaux clairement définis par la CNSH et La Direction technique
- L'emplacement des lieux de compétitions et de réunions

### **5.2 - V.I.P**

### **5.3 - Animation**

#### **5.3.1 :**

Des animations sportives voire extra-sportives devront être mises en place et ce dans des créneaux horaires bien ciblés et qui n'entravent pas le bon déroulement de la compétition.

#### **5.3.2 :**

Le comité d'organisation s'assure les services de deux commentateurs expérimentés lors des journées de compétition.

## **6 – RECOMPENSES et PROTOCOLE**

### **6.1 Protocole :**

La présentation des différents plateaux de concurrents s'organisera de la façon suivante :

- Une personne ouvrira la marche (voir règlement IWF), suivi des concurrents.
- L'organisateur remettra avec son équipe et ses partenaires les cadeaux et souvenirs à l'ensemble des concurrents.

#### **6.2.1 Organisation protocolaire**

Le contrôleur technique se chargera de regrouper les athlètes pour la cérémonie protocolaire.

Le chef du protocole désigné par l'organisateur se verra confier la désignation des personnalités et de répertorier leurs noms et qualités, de plus, il devra avoir préparé scrupuleusement les médailles et coupes pour les différents podiums.

#### **6.2.2. Remise des récompenses**

Les podiums seront présentés au public dans l'ordre décroissant 3, 2 et 1.

### **7 – ADMINISTRATION ; SECRETARIAT**

#### **7.1 - Photocopieur**

Le comité d'organisation assure la duplication des résultats et des différents tirages au sort.

Il met en place les moyens reprographiques nécessairement importants et prévoit une assistance en cas de panne.

#### **7.2 - Diffusion**

Il assure l'affichage et la distribution des informations et résultats, en particulier aux médias, aux arbitres, aux membres du comité d'organisation, aux officiels et personnalités et aux dirigeants.

### **8 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES OFFICIELS**

#### **8-1. Hébergement et restauration du corps arbitral**

Il est à noter que les officiels (corps arbitral) sont proposés par le responsable de zone de l'arbitrage, au président de la CNA.

Une vingtaine d'officiels seront présents se décomposant comme suit :

- Le président de la CNA
- Le délégué fédéral
- Ces deux personnes devront être hébergées la veille.***
- 6 membres du jury (2X3) internationaux
- 12 membres nationaux et + (3 + 1 contrôleur technique) X3
- 1 arbitre pour le contrôle anti-dopage.

A préciser que les arbitres officiant aux divers plateaux sont des personnes issues de la zone et sauf exception, il n'y aura pas d'hébergement pour cette catégorie de personnes, le responsable de la zone étant le seul habilité à juger de cette possibilité, il se devra d'en informer l'organisateur.

Le délégué fédéral ou responsable de zone de l'arbitrage en concertation avec le cadre technique chargé des finales nationales composeront les plateaux et les groupes d'arbitres.

La validation s'effectuera par un membre de la CNSH responsable du bon déroulement de cette finale.

**Pour  
La FFHMFAC**

**Pour  
Le comité d'organisation**  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »